

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Décision n° 131122 du 27 décembre 2011 portant attribution
du premier échelon exceptionnel du grade de lieutenant-colonel**

NOR : IOCJ1135327S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1^{er}

Sont admis au 1^{er} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2012

Bouley Paul	00147132	0005278616	Région de gendarmerie de Lorraine – zone de défense et de sécurité Est
Gérard Patrick	00114700	0005191103	Région de gendarmerie du Centre
Wery Michel	00104986	0005173499	Direction générale de la gendarmerie nationale – direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

À compter du 1^{er} mars 2012

Telliez Thierry	00113684	0005168106	École des officiers de la gendarmerie nationale
-----------------	----------	------------	-------------------------------------------------

À compter du 1^{er} juillet 2012

D'Huy François	00102017	0005125408	Garde républicaine
Floret André	00139025	0005186880	Ministère des affaires étrangères et européennes

À compter du 1^{er} août 2012

Dupont Éric	00110148	0005190465	Région de gendarmerie d'Île-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris
-------------	----------	------------	---------------------------------------------------------------------------------

À compter du 1^{er} novembre 2012

Rother Alain	00096097	0005147442	Région de gendarmerie de Corse
--------------	----------	------------	--------------------------------

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général,
adjoint au directeur
des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
B. SOUBELET*